

# Co-Psy et DCIO: Info rapide N°17 Mai 2015

*Sur tous les fronts: garder le cap !*



Les prochaines semaines seront porteuses d'enjeux forts pour notre métier.

**Le dossier de la création du corps commun des psychologues de l'éducation Nationale du premier et du second degré devrait être officialisé par la Ministre avant la fin mai.** Le SNES et le SNUIPP ont été reçus le 30 Avril sur les dernières mesures concernant la carrière, la formation et les conditions de travail des copsy, des DCIO et des psychologues du premier degré.

**La pression ne faiblit pas non plus ,dans les académies sur la carte des CIO.** Les CSAIO planchent sur les cartes cibles et il est bien souvent difficile pour les élus du SNES de pouvoir faire la clarté sur les prévisions et les critères choisis. Certains rectorats ne semblent (ou ne veulent) toujours pas comprendre que cette carte est une carte minimale et continuent à vouloir fermer des antennes et des CIO qui ne leur coûtent rien !.

**En l'absence de consignes claires du MEN en direction des Recteurs, toutes les manœuvres sont possibles, notamment dans la perspective du SPRO.**

Le SNES ne souscrit pas à la proposition faite par d'autres organisations, notamment dans le cadre du prochain examen de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la république) au sénat, de favoriser le financement des CIO par les Régions. En effet, l'examen des conventions déjà signées ou en cours de signature dans les académies, montrent le glissement des missions auxquelles ceci pourrait nous conduire.

**Déjà, les régions mettent tout en œuvre pour que les CIO aillent au-delà des engagements prévus par la loi.** La convention prévue en Bretagne et portée au pinacle par l'ARF, vise ni plus ni moins à réécrire le cahier des charges national du CEP pour obliger les CIO à assurer le 2<sup>ème</sup> niveau de conseil approfondi pour tous les adultes, ce que la loi ne demande pas. Dans d'autres régions, déjà, le chantage à l'implication dans la VAE contre un financement des CIO a été tenté (Rhône Alpes, Aix Marseille).

Les CIO contribuent au SPRO pour le premier accueil de tout public, la complémentarité avec les autres structures et le suivi des jeunes qui souhaitent un retour en formation sous statut scolaire. Ils ne peuvent aller au-delà sous peine de ne plus assurer leurs missions statutaires. Le SNES a demandé au MEN une rencontre spécifique sur ces deux points ,une augmentation des recrutements et des créations de postes

**Le 19 Mai, contre une vision technocratique du collège, faisons entendre aussi nos revendications pour des conditions d'exercice qui nous permettent d'assurer réellement notre travail de psychologue dans les établissements ET dans des CIO confortés et ancrés dans l'EN.**

4 Mai 2015

**Sommaire :**

- **Audience au MEN**
- **Faut pas prendre les CIO pour des pommes..d'API !**
- **CIO : travailler avec une épée de Damoclès**
- **Colloque: Autorisation d'absence avant le 11 MAI**

### *Audience au cabinet de la Ministre le 30 Avril.*

Le SNES et le SNUIPP ont souhaité revenir sur plusieurs points de divergence avec le MEN, concernant la carrière, l'organisation du service, les indemnités et l'évaluation. Plusieurs points ont été évoqués :

#### **La grille de rémunération des DCIO et des co-psy et l'accès à la hors classe.**

Il est clair que la négociation sur la carrière ne survient pas au meilleur moment. Les contraintes budgétaires sont présentées comme des obstacles financiers indépensables dans la cadre de la politique de réduction drastique des dépenses publiques.

Le SNES et le SNUIPP portent la revendication de la grille de rémunération des bi-admissibles( 366-688) pour tenir compte de l'élévation du niveau de formation et de qualification consacrée par le nouveau recrutement. Cette grille permettrait un gain de 25 points d'indice au 5<sup>ème</sup> échelon, de 35 points au 8<sup>ème</sup> et de 30 points au 11<sup>ème</sup> pour les plus anciens (plus de 5 ans). Le MEN met en avant le refus de Bercy, même s'il convient que cette perspective pourrait être envisagée dans le temps. **Dans l'immédiat, le MEN accepte de caler les deux premiers échelons sur cette échelle pour les futures recrutés, ce qui leur fera gagner un an sur la carrière et de résorber le « bouchon » du 11<sup>ème</sup> échelon, en deux ans par un taux d'accès à la HC supérieur au taux actuel du second degré. Le SNES a fait des propositions pour bonifier les fortes anciennetés au 11<sup>ème</sup> échelon.**

**Pour la FSU, sans aucune augmentation du point d'indice et aucune revalorisation prévue dans l'EN, la perspective d'amélioration pour beaucoup de collègues va demeurer encore bien lointaine.**

**Pour les DCIO le principe d'un grade à accès fonctionnel ( Graf) est acté Il ouvrira sur la hors échelle A ( indice 821 et au-delà) Les négociations doivent s'ouvrir cet automne.**

#### **Les indemnités**

**La différence entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré doit être résorbée rapidement.** C'est le produit de l'histoire. Les psychologues scolaires, étant enseignants, ont pu bénéficier d'indemnités que les autres corps n'ont pas obtenues. Toutefois le régime indemnitaire consacre une différence du simple au double au bénéfice du 1<sup>er</sup> degré. Cette situation ne peut perdurer. **Il faut que le corps commun bénéficie d'indemnités équivalentes.** Nous avons demandé que cette indemnité unique soit portée au montant de l'ISOE actuelle, soit 1200 euros annuels et soit revalorisée au même rythme que pour les corps enseignants. Le MEN s'est déclaré d'accord avec la perspective de rapprochement des indemnités mais ne s'est pas engagé sur les délais Le SNES a mis en avant le risque d'une attractivité moindre du second degré pour les futurs psychologues recrutés.

**Néanmoins, le SNES a obtenu l'accord pour le versement en totalité (soit 1734 euros annuels) de l'indemnité REP pour les collègues intervenant en REP et REP +.**

**Pour les directeurs, le principe d'une revalorisation des indemnités est acté.** Le Ministère proposait de supprimer la NBI versée à 120 DCIO et de la redéployer dans une revalorisation de l'indemnité pour charges administrative, qui n'est pas prise en compte pour la pension. **Le SNES n'est pas favorable à cette solution qui fragili-**

#### **Le temps de service**

Afin d'harmoniser les conditions de service dans le premier et le second degré, le MEN propose de fixer un temps de 27H pour tous, soit une diminution d'une demie heure par semaine pour notre catégorie. **Notre horaire porté à l'emploi du temps serait donc de 27H au lieu de 27H30** auquel s'ajouterait 4H pour l'organisation des activités laissées à la libre disposition de l'agent et le reste (soit 10H) pour la correction des bilans, la rédaction des écrits psychologiques, la recherche, la consultation de documentation professionnelle... dont nous n'aurons toujours pas à rendre compte. **La réduction du temps de service à l'emploi du temps est certes un progrès s'il est réel mais l'urgence reste l'augmentation des recrutements et des créations de postes Le MEN s'est déclaré en accord avec cette perspective qu'il dit vouloir concrétiser pour les prochains concours.**

## *L'évaluation.*

A la demande de certaines organisations syndicales, le MEN avait envisagé la possibilité d'instituer un psychologue « référent » dont le recteur pourrait solliciter l'avis sur les compétences des collègues en psychologie de l'éducation. La FSU s'est déclarée totalement opposée à ce système opaque qui vise à introduire un échelon supplémentaire d'évaluation des personnels, sans respecter les procédures relatives à l'inspection et aux contestations éventuelles. Les contacts de la FSU avec les organisations d'IEN IO se poursuivent.

***"Faut pas prendre les CIO pour des pommes...d'API" !***

### ***Premier bilan sur la mise en place du SPRO***

Le Snes a effectué une première synthèse des conventions Etat / Région déjà signées comme à Poitiers, Orléans, Nantes, Aix Marseille, Bordeaux, Pays de Loire ou en voie de signature comme à Amiens, Lyon et Grenoble ou Rennes. D'autres académies sont encore au stade de l'élaboration.

Il apparaît que partout les Régions cherchent à contourner le cadre fixé par la loi pour entraîner les CIO et les personnels au-delà de ce qui est attendu nationalement.

Ainsi, dans plusieurs régions, Centre, Picardie, Pays de Loire, est introduite dans le texte de la convention type, une référence à un cahier des charges. Celui-ci, normalement ne concerne pas les services de l'état mais les structures qui voudraient obtenir leur labellisation par la Région. Or, ces cahiers des charges prétendent imposer des « bonnes pratiques », des modes de fonctionnement pour les CIO (cf. les EMA en Aquitaine), redéfinir les zones d'implantation des structures et rendre obligatoire une « professionnalisation des acteurs ». La palme pouvant sans conteste être remise à la Région Bretagne, qui n'hésite pas à réécrire l'arrêté sur le Cahier des charges du conseil en évolution professionnelle pour redéfinir un Accueil personnalisé et individualisé (API) qui, de fait, mêle les deux premiers niveaux du CEP. Ainsi, elle pourrait imposer une implication des CIO, dans le conseil personnalisé aux adultes dans le cadre du CEP, au-delà de ce que fixe la loi du 5 mars 14. La convention prévoit donc que "le rectorat mobilise ainsi les conseillers d'orientation-psychologues dans le cadre de leurs missions à délivrer l'API" Sauf que nos missions ne concordent pas avec l'API !

Mais la région Bretagne ne s'arrête pas là puisqu'elle indique qu'« Un travail de formalisation d'un "référentiel d'activités" sera co-élaboré avec l'ensemble des acteurs partie prenante du dispositif. »

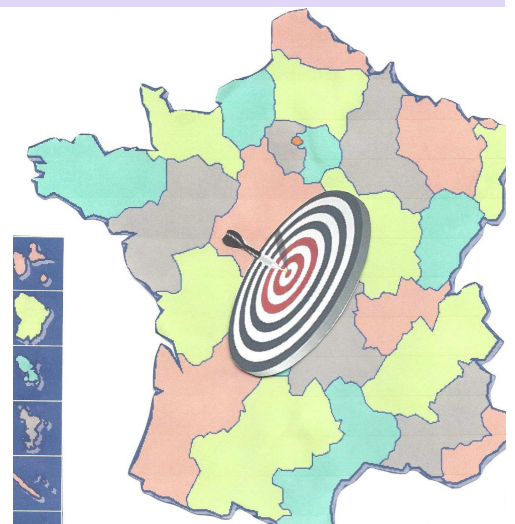
Mais depuis quand les régions définissent -elles les missions des fonctionnaires de l'état ? Peut être la Région Bretagne anticipe t-elle un peu vite sur un projet de décret, qui octroierait aux préfets de Région, la possibilité de pouvoir déroger aux missions et conditions d'exercice des services déconcentrés de l'état ; texte contre lequel la FSU se bat actuellement au Ministère de la fonction publique.

### ***CIO : Travailler avec une épée de Damoclès au dessus de la tête !***

A la suite du rassemblement du 20 Mars, le SNES a recueilli de premiers témoignages de collègues sur la situation de leurs CIO.

Les deux tiers des collègues ayant répondu à ce premier sondage disent ne pas avoir de bureau en propre ; ils se plaignent tous d'une détérioration importante de leurs conditions de travail, surtout pour ceux ayant déménagé récemment ; Dans la très grande majorité des cas, aucun aménagement n'a véritablement été prévu en cas de fusions de CIO. Les collègues doivent bricoler avec les moyens du bord pour s'aménager des espaces de travail.

Mais tous font état de l'inquiétude quant à l'avenir de leur centre. Les personnels sont le plus souvent les derniers informés des projets envisagés par le Rectorat sur leur sort !



## ***CIO : continuer la mobilisation!***

De manière majoritaire également, ils déplorent des budgets de fonctionnement ne permettant plus d'acheter la documentation et le matériel adapté et un parc informatique capricieux pour la moitié d'entre eux.

Avec des budgets consacrés aux frais de déplacement, qui, au mieux, stagnent, les distances entre les CIO et les EPLE s'allongeant du fait des regroupements, les collègues risquent de ne plus avoir "le choix" qu'entre se déplacer à leurs frais ou réduire leur implication au moment même où leurs missions dans l'EN sont confortées, ce qui est pour le moins paradoxal !!

Il est inadmissible que certains Rectorats continuent d'envisager la fermeture de CIO d'état ou même d'antennes qui pourtant sont hébergés sans frais par des municipalités. Là encore Rouen vire en tête pour remporter le trophée des nettoyeurs !

**Il faut continuer à exiger que l'Etat reprenne à sa charge par un plan progressif, tous les CIO du réseau. C'est la seule garantie pour que nos missions ne dérivent pas en fonction de l'appétit des régions vers le CEP, la VAE et tout le suivi des jeunes sans solution.** Les Régions ont réclamé des missions sur ces terrains. Elles doivent se donner les moyens de les assurer mais pas en détournant les personnels de l'EN de leurs missions prioritaires qui sont la prévention des sorties, la contribution à la réussite et l'élaboration de parcours de formation choisis, menant à une qualification reconnue. La contribution des CIO au SPRO doit s'inscrire dans leurs missions traditionnelles portant sur le premier accueil de tout public et le suivi des jeunes qui viennent de quitter le système éducatif afin de leur permettre, en lien avec d'autres structures, de revenir en formation.

**Il est possible d'infléchir les choix actuels en montrant que les CIO existent en dehors du SPRO ! Il faut obtenir des engagements des rectorats pour qu'ils respectent le cadre fixé par le MEN et auprès du MEN pour qu'il s'engage sur une reprise progressive de tout le réseau**

Renvoyez nous vos témoignages de la situation de votre CIO <http://www.snes.edu/Le-livre-noir-des-CIO-Faire-un.html>



## **3<sup>ème</sup> colloque des psychologues de la FSU**

**La prévention : un objet ambivalent pour les psychologues  
Paris, 11 et 12 Juin 2015**

Prévention des risques psycho-sociaux, prévention de la récurrence, prévention du décrochage scolaire, prévention de la maladie, ce terme a envahi progressivement tous les champs de la vie sociale.

Mais, qu'est ce qui motive véritablement cette volonté de prévenir ? Bien souvent, une logique diagnostique et assurantielle qui vise à catégoriser, évaluer et pronostiquer l'évolution de ces risques afin de désigner la personne « fragile » et d'encadrer sa conduite.

Les psychologues sont fortement sollicités dans cette entreprise pour établir des diagnostics et pour accompagner le « porteur de risques » dans la gestion de ses difficultés.

Si l'aide à apporter aux personnes pour améliorer leur bien être et leur autonomie, fait bien partie des missions des psychologues, il faut s'interroger sur la nature des attentes sociales qui leur sont adressées. En quoi peuvent-elles être des ressources pour favoriser le développement des personnes et leur permettre de transformer leurs conditions d'études, de travail et d'insertion ?

***Colloque Gratuit dans la limite des places disponibles***

***AUTORISATION D'ABSENCE AVANT LE 11 MAI***

***S'inscrire à***

***Formation.syndicale@snes.edu***

***Ou sur le site du SNES <https://www.snes.edu/private>***